



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 87196

Texte de la question

M. Christophe Léonard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessaire protection des enfants face aux dangers des réseaux sociaux. Le contenu ou les personnes que l'on peut trouver sur les réseaux sociaux peuvent être inadaptés pour des enfants qui n'ont pas conscience des dangers d'Internet. Sur de nombreux sites, un âge limite conditionne l'inscription, mais celui-ci est facilement falsifiable. Dans le cadre du 20ème Parlement des enfants, les élèves de la classe de CM2 de l'école primaire Mendès France de Rocroi ont d'ores et déjà répertorié un certain nombre de mesures possibles. À cet égard, la vérification de l'identité et donc de l'âge à l'inscription par communication de la carte nationale d'identité, la suppression de comptes illégaux par les responsables des réseaux sociaux ou l'incitation auprès des parents à surveiller la navigation de leurs enfants pourraient ainsi notamment être étudiées. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles mesures elle compte prendre afin de garantir la protection des enfants face aux dangers des réseaux sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Léonard](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87196

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6065

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)